



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-
abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Via ePost \ Postel
Bid Fax: (819) 997-9776

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00 EST

On - le : Octobre 12, 2022

Title/Titre Tôle et poutre en acier	Solicitation No – N° de l'invitation W8482-220083/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation Septembre 2, 2022	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Katerina Drescher D Mar P 4-3-4-5 Katerina.Drescher@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone	FAX No – N° de fax
Destination See herein	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.2 BESOIN	4
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX	4
1.5 CONTENU CANADIEN	4
1.6 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	4
1.7 LE PROCESSUS DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS EN PHASES	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - ARTICLES MULTIPLES.....	14
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	15
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	16
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	18
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	18
6.2 BESOIN	18
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	18
6.4 DURÉE DU CONTRAT	18
6.5 RESPONSABLES.....	18
6.6 PAIEMENT	19
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	20
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	21
6.9 LOIS APPLICABLES	21
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	21
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE.....	21
6.12 CONDITION DU MATÉRIEL - CONTRAT	22
6.13 CLAUSES DU GUIDE DES CUA.....	22
6.14 AMIANTE	22
6.15 PRÉPARATION DE LA LIVRAISON	22
6.16 EMBALLAGE.....	23
6.17 ASSURANCE DE LA QUALITÉ	23
6.18 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE).....	23
6.19 ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (ACN) ET "AMERICAN SOCIETY FOR TESTING AND MATERIALS" (ASTM) – NORMES 26	
6.20 TRAÇABILITÉ – CODE OTAN DES FABRICANTS (COF)	27
6.21 MILL CERTIFICATS D'ESSAI.....	27

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8482-220038/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25C

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.22	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	27
6.23	ÉQUIVALENCE DU MATÉRIEL	28
	ANNEXE « A » DÉTAILS DES ARTICLES	29
	ANNEXE 1 DE L'ANNEXE « A » - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION	71
	ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	72
	ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG	90
	ANNEXE « D » - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION	102
	ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	104

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

Le besoin est détaillé à l'annexe << A >>, Détail de l'élément à la ligne.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange Canadien.

1.5 Contenu canadien

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits canadiens.

1.6 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

1.7 Le Processus de conformité des soumissions en phases

Le Processus de conformité des soumissions en phases (PCSP) s'applique à ce besoin.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual) (<https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

- a. La section 02, Numéro d'entreprise - approvisionnement, est supprimée dans sa totalité.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel – soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#) ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a

pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique

Section II : Soumission financière

Section III : Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#) , Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

-
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
 3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
 4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#)  pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
 5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation déterminera si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien et présentées par deux soumissionnaires ou plus qui ne sont pas affiliés au sens utilisé dans la Loi sur la concurrence, L.R.C. (1985), ch. C-34. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront admissibles à l'attribution d'un contrat; sinon, toutes les soumissions reçues le seront. Si, à un moment quelconque du processus d'évaluation, on constate, que ce soit en déterminant l'invalidité des attestations, en déterminant que les soumissions sont irrecevables ou que les soumissions ont été retirées par les soumissionnaires, qu'il n'y a plus deux (2) soumissions recevables ou plus avec une attestation valide, alors toutes les soumissions recevables seront admissibles à l'attribution d'un contrat. Le Canada pourrait effectuer la validation des attestations de contenu canadien à tout moment durant le processus d'évaluation, y compris en même temps que d'autres étapes.
- (d) Le Canada appliquera le Processus de conformité des soumissions en phases décrit ci-dessous.

4.1.1 Processus de conformité des soumissions en phases

4.1.1.1 (2018-07-19) Généralités

- (a) Pour ce besoin, le Canada applique le PCSP tel que décrit ci-dessous.
- (b) Nonobstant tout examen par le Canada aux phases I ou II du Processus, les soumissionnaires sont et demeureront les seuls et uniques responsables de l'exactitude, de l'uniformité et de l'exhaustivité de leurs soumissions, et le Canada n'assume, en vertu de cet examen, aucune obligation ni de responsabilité envers les soumissionnaires de relever, en tout ou en partie, toute erreur ou toute omission, dans les soumissions ou en réponse à toute communication provenant d'un soumissionnaire.

LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT QUE LES EXAMENS LORS DES PHASES I ET II DU PRÉSENT PROCESSUS NE SONT QUE PRÉLIMINAIRES ET N'EMPÊCHENT PAS QU'UNE SOUMISSION SOIT NÉANMOINS JUGÉE NON RECEVABLE À LA PHASE III, ET CE, MÊME POUR LES EXIGENCES OBLIGATOIRES QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN AUX PHASES I OU II, ET MÊME SI LA SOUMISSION AURAIT ÉTÉ JUGÉE RECEVABLE À UNE PHASE ANTÉRIEURE. LE CANADA PEUT DÉTERMINER À SA DISCRÉTION QU'UNE SOUMISSION NE RÉPOND PAS À UNE EXIGENCE OBLIGATOIRE À N'IMPORTE QUELLE DE CES PHASES. LE SOUMISSIONNAIRE RECONNAÎT ÉGALEMENT QUE MALGRÉ LE FAIT QU'IL AIT FOURNI UNE RÉPONSE À UN AVIS OU À UN RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (REC) (TEL QUE CES TERMES SONT DÉFINIS PLUS BAS) QU'IL EST POSSIBLE QUE CETTE RÉPONSE NE SUFFISE PAS POUR QUE SA SOUMISSION SOIT JUGÉE CONFORME AUX AUTRES EXIGENCES OBLIGATOIRES.

- (c) Le Canada peut, à sa propre discrétion et à tout moment, demander et recevoir de l'information de la part du soumissionnaire afin de corriger des erreurs ou des lacunes administratives dans sa soumission, et cette nouvelle information fera partie intégrante de sa soumission. Ces erreurs pourraient être, entre autres : une signature absente; une case non cochée dans un formulaire;

une erreur de forme; l'omission d'un accusé de réception, du numéro d'entreprise d'approvisionnement ou même les coordonnées des personnes-ressources, c'est-à-dire leurs noms, leurs adresses et les numéros de téléphone; ou encore des erreurs d'inattention dans les calculs ou dans les nombres, et des erreurs qui n'affectent en rien les montants que le soumissionnaire a indiqué pour le prix ou pour tout composant du prix. Ainsi, le Canada a le droit de demander ou de recevoir toute information après la date de clôture de l'invitation à soumissionner uniquement lorsque l'invitation à soumissionner permet ce droit expressément. Le soumissionnaire disposera alors d'un délai indiqué pour fournir l'information requise. Toute information fournie hors délais sera refusée.

- (d) Le PCSP ne limite pas les droits du Canada en vertu du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, ni le droit du Canada de demander ou d'accepter toute information pendant la période de soumission ou après la clôture de cette dernière, lorsque la demande de soumissions confère expressément ce droit au Canada, ou dans les circonstances décrites au paragraphe (c).
- (e) Le Canada enverra un Avis ou un REC selon la méthode de son choix et à sa discrétion absolue. Le soumissionnaire doit soumettre sa réponse par la méthode stipulée dans l'Avis ou le REC. Les réponses sont réputées avoir été reçues par le Canada à la date et à l'heure qu'elles ont été livrées au Canada par la méthode indiquée dans l'Avis ou le REC et à l'adresse qui y figure. Un courriel de réponse autorisé dans l'Avis ou le REC est réputé reçu par le Canada à la date et à l'heure auxquelles il a été reçu dans la boîte de réception de l'adresse électronique indiquée dans l'Avis ou le REC. Un Avis, ou un REC, envoyé par le Canada au soumissionnaire à l'adresse fournie par celui-ci dans la soumission ou après l'envoi de celle-ci est réputé avoir été reçu par le soumissionnaire à la date à laquelle il a été envoyé par le Canada. Le Canada n'assume aucune responsabilité envers les soumissionnaires pour les soumissions retardataires, peu importe la cause.

4.1.1.2 (2018-03-13) Phase I: Soumission financière:

- (a) Après la date et l'heure de clôture de cette demande de soumissions, le Canada examinera la soumission pour déterminer si elle comporte une soumission financière et si celle-ci contient toute l'information demandée par la demande de soumissions. L'examen par le Canada à la phase I se limitera à déterminer s'il y manque des informations exigées par la demande de soumissions à la soumission financière. Cet examen n'évaluera pas si la soumission financière répond à toute norme ou si elle est conforme à toutes les exigences de la demande.
- (b) L'examen par le Canada durant la phase I sera effectué par des fonctionnaires du ministère des défense national.
- (c) Si le Canada détermine, selon sa discrétion absolue, qu'il n'y a pas de soumission financière ou qu'il manque toutes les informations demandées dans la soumission financière, la soumission sera alors jugée non recevable et sera rejetée.
- (d) Pour les soumissions autres que celles décrites au paragraphe (c), Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire (« Avis ») identifiant où la soumission financière manque d'informations. Un soumissionnaire dont la soumission financière a été jugée recevable selon les exigences examinées lors de la phase I ne recevra pas d'Avis. De tels soumissionnaires n'auront pas le droit de soumettre de l'information supplémentaire relativement à leur soumission financière.
- (e) Les soumissionnaires qui ont reçu un Avis bénéficieront d'un délai indiqué dans l'Avis (la « période âce ») pour redresser les points indiqués dans l'Avis en fournissant au Canada, par écrit, l'information supplémentaire ou une clarification en réponse à l'Avis. Les réponses reçues après

la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf dans les circonstances et conditions stipulées expressément dans l'avis.

- (f) Dans sa réponse à l'Avis, le soumissionnaire n'aura le droit de redresser que la partie de sa soumission financière indiquée dans l'Avis. Par exemple, lorsque l'Avis indique qu'un élément a été laissé en blanc, seule l'information manquante pourra ainsi être ajoutée à la soumission financière, excepté dans les cas où l'ajout de cette information entraînera nécessairement la modification des calculs qui ont déjà été présentés dans la soumission financière (p. ex. le calcul visant à déterminer le prix total). Les rajustements nécessaires devront alors être mis en évidence par le soumissionnaire et seuls ces rajustements pourront être effectués. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- (g) Toute autre modification apportée à la soumission financière soumise par le soumissionnaire sera considérée comme une nouvelle information et sera rejetée. Aucun changement ne sera autorisé à une quelconque autre section de la soumission du soumissionnaire. L'intégralité de l'information soumise conformément aux exigences de cette demande de soumissions en réponse à l'Avis remplacera uniquement la partie de la soumission financière originale telle qu'autorisée ci-dessus et sera utilisée pour le reste du processus d'évaluation des soumissions.
- (h) Le Canada déterminera si la soumission financière est recevable pour les exigences examinées à la phase I, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission financière n'est pas jugée recevable au regard des exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Seules les soumissions jugées recevables conformément aux exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada seront examinées à la phase II.

4.1.1.3 (2018-03-13) Phase II : Soumission technique

- (a) L'examen par le Canada au cours de la phase II se limitera à une évaluation de la soumission technique afin de vérifier si le soumissionnaire a respecté toutes les exigences obligatoires d'admissibilité. Cet examen n'évalue pas si la soumission technique répond à une norme ou répond à toutes les exigences de la soumission. Les exigences obligatoires d'admissibilité sont les critères techniques obligatoires tels qu'ainsi décrits dans la présente demande de soumissions comme faisant partie du Processus de conformité des soumissions en phases. Les critères techniques obligatoires qui ne sont pas identifiés dans la demande de soumissions comme faisant partie du PCSP ne seront pas évalués avant la phase III.
- (b) Le Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire REC précisant les exigences obligatoires d'admissibilité que la soumission n'a pas respectée. Un soumissionnaire dont la soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II recevra un REC qui précisera que sa soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II. Le soumissionnaire en question ne sera pas autorisé à soumettre des informations supplémentaires en réponse au REC.
- (c) Le soumissionnaire disposera de la période de temps précisée dans le REC (« période de grâce ») pour remédier à l'omission de répondre à l'une ou l'autre des exigences obligatoires d'admissibilité inscrites dans le REC en fournissant au Canada, par écrit, des informations supplémentaires ou des clarifications en réponse au REC. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf, dans les circonstances et conditions expressément prévues par le REC.
- (d) La réponse du soumissionnaire doit adresser uniquement les exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le rapport d'évaluation de conformité (REC) et considérées

comme non accomplies, et doit inclure uniquement les renseignements nécessaires pour ainsi se conformer aux exigences. Toutefois, dans le cas où une réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC entraînera nécessairement la modification d'autres renseignements qui sont déjà présents dans la soumission, les rajustements nécessaires devront être mis en évidence par le soumissionnaire. La réponse au REC ne doit pas inclure de changement à la soumission financière. Toute autre information supplémentaire qui n'est pas requise pour se conformer aux exigences ne sera pas prise en considération par le Canada.

- (e) La réponse du soumissionnaire au REC devra spécifier, pour chaque cas, l'exigence obligatoire d'admissibilité du REC à laquelle elle répond, notamment en identifiant le changement effectué dans la section correspondante de la soumission initiale, et en identifiant dans la soumission initiale les modifications nécessaires qui en découlent. Pour chaque modification découlant de la réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC, le soumissionnaire doit expliquer pourquoi une telle modification est nécessaire. Il n'incombe pas au Canada de réviser la soumission du soumissionnaire; il incombe plutôt au soumissionnaire d'assumer les conséquences si sa réponse au REC n'est pas effectuée conformément au présent paragraphe. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- (f) Tout changement apporté à la soumission par le soumissionnaire en dehors de ce qui est demandé, sera considéré comme étant de l'information nouvelle et ne sera pas prise en considération. L'information soumise selon les exigences de cette demande de soumissions en réponse au REC remplacera, intégralement et uniquement la partie de la soumission originale telle qu'elle est autorisée dans cette section.
- (g) Les informations supplémentaires soumises pendant la phase II et permises par la présente section seront considérées comme faisant partie de la soumission et seront prises en compte par le Canada dans l'évaluation de la soumission lors de la phase II que pour déterminer si la soumission respecte les exigences obligatoires admissibles. Celles-ci ne seront utilisées à aucune autre phase de l'évaluation pour augmenter les notes que la soumission originale pourrait obtenir sans les avantages de telles informations additionnelles. Par exemple, un critère obligatoire admissible qui exige l'obtention d'un nombre minimum de points pour être considéré conforme sera évalué à la phase II afin de déterminer si cette note minimum obligatoire aurait été obtenue si le soumissionnaire n'avait pas soumis les renseignements supplémentaires en réponse au REC. Dans ce cas, la soumission sera considérée comme étant conforme par rapport à ce critère obligatoire admissible et les renseignements supplémentaires soumis par le soumissionnaire lieront le soumissionnaire dans le cadre de sa soumission, mais la note originale du soumissionnaire, qui était inférieure à la note minimum obligatoire pour ce critère obligatoire admissible, ne changera pas, et c'est cette note originale qui sera utilisée pour calculer les notes pour la soumission.
- (h) Le Canada déterminera si la soumission est recevable pour les exigences examinées à la phase II, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission n'est pas jugée recevable selon des exigences examinées à la phase II à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- (i) Uniquement les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II et à la satisfaction du Canada seront ensuite évaluées à la phase III.

4.1.1.4 (2018-03-13) Phase III : Évaluation finale de la soumission

- (a) À la phase III, le Canada complétera l'évaluation de toutes les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les exigences d'évaluation technique et financière.

- (b) Une soumission sera jugée non recevable et sera rejetée si elle ne respecte pas toutes les exigences d'évaluation obligatoires de la demande de soumissions.

4.1.2 Produits équivalents - Soumission

- a) La présente demande de soumissions comprend des exigences relatives à la proposition de matériel (chaque élément constituant un article distinct) dont la marque, le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) ou le numéro de pièce ont été précisés afin d'en assurer la compatibilité, l'interopérabilité et l'interchangeabilité avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) Lorsque du matériel mentionné dans cette demande de soumissions est décrit par son NNO ou son numéro de pièce et que plus d'un numéro de pièce est associé à un même article visé par un NNO, l'équivalence sera déterminée par rapport au premier numéro de pièce indiqué pour ce NNO. Sauf mention contraire dans la présente demande de soumissions, les autres numéros de pièce énumérés sous ce NNO seront considérés comme satisfaisant à l'exigence sans nécessiter une évaluation à titre de produit équivalent.
- c) Lorsque le matériel proposé est désigné par un numéro de pièce de rechange (produit remplacé ou obsolète) par le fabricant d'équipement d'origine d'un numéro de pièce figurant sous un article, il doit être évalué comme un produit équivalent en vertu du présent article pour être considéré comme satisfaisant à l'exigence.
- d) Les produits dont la forme, le montage, la fonction et la qualité sont équivalents et qui sont entièrement compatibles, interchangeables et interopérables avec le matériel existant appartenant au Canada, comme décrit dans les liens Web susmentionnés pour chaque article, seront pris en considération si le soumissionnaire :
- i. indique clairement la marque, le numéro de nomenclature de l'OTAN ou le numéro de pièce du produit équivalent proposé;
 - ii. fournit les caractéristiques complètes et les documents techniques descriptifs pour chaque équivalent proposé;
 - iii. fournit des preuves de la conformité du produit équivalent qu'il propose en démontrant que celui-ci respecte tous les critères de rendement obligatoires énoncés dans la présente demande de soumissions;
 - iv. démontre que le matériel est entièrement compatible, interopérable et interchangeable avec les articles correspondants précisés dans la présente demande de soumissions;
 - v. indique clairement les caractéristiques, les documents et les descriptions techniques qui démontrent l'équivalence du produit proposé.
- e) Si la demande lui en est faite au cours de l'évaluation, le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante un échantillon de l'équivalent proposé aux fins d'essai.
- f) Si la demande lui en est faite au cours de l'évaluation, le soumissionnaire doit faire une démonstration du produit équivalent qu'il propose.
- g) Les produits équivalents proposés seront jugés non recevables si :

- i. la soumission ne contient pas tous les renseignements demandés par l'autorité contractante (dont les certificats) pour évaluer l'équivalence du produit proposé, y compris ceux qu'elle demande durant l'évaluation en complément de la soumission (remarque : il incombe aux soumissionnaires de fournir tous les renseignements demandés ci-dessus pour l'évaluation de l'équivalence; toutefois, il est entendu par tous les soumissionnaires que le gouvernement du Canada a le droit, sans avoir l'obligation, de demander les renseignements supplémentaires qu'il juge nécessaires pour trancher sur l'équivalence);
- ii. l'autorité contractante détermine que l'équivalent proposé ne satisfait pas aux exigences obligatoires précisées dans la présente demande de soumissions; ou
- iii. l'autorité contractante détermine que la forme, le montage, la fonction ou la qualité de l'équivalent proposé n'équivaut pas aux articles mentionnés dans la demande de soumissions, ou que l'équivalent proposé n'est pas entièrement compatible, interopérable et interchangeable avec le matériel que possède déjà le gouvernement du Canada.

4.1.3 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Les soumissionnaires doivent proposer des prix en dollars canadiens. Les offres soumises en devise étrangère seront rejetés.

4.2 Méthode de sélection - Articles multiples

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse *globalement*.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Certification de conformité

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la durée du contrat, au besoin décrit sous « Détails de l'article » et à la liste des plans et dessins publié par l'Association Canadienne de Normalisation (ACN) G40.20-F13/G40.21-F13 (C2018), SKU 2422774 et Société américaine matériaux d'essai international A517 / A517M – 17 et A1011/A1011M – 18a.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.1.2.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions pour les articles accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les articles offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que l'article ou les articles offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Les soumissionnaires doivent clairement indiquer ci-bas quels articles répondent à la définition d'un produit canadien et remplir l'attestation ci-dessous.

Le soumissionnaire atteste que :

() l'article ou les articles offerts et identifiés comme produits canadiens sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

5.1.2.2.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2020-07-01), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité- Liste des noms

Les soumissionnaires qui sont incorporés, y compris ceux qui offrent une coentreprise, doivent fournir une liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.

Les soumissionnaires qui soumissionne en tant qu'entreprise individuelle, ainsi que ceux qui offrent une coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaires.

Les soumissionnaires qui enchèrent en tant que sociétés, entreprises ou partenariats n'ont pas besoin de fournir une liste de noms.

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2022-01-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne) Les clauses et conditions suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, avec les modifications suivantes:

« Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au la fin de la période de garantie indiquée à l'article 9 de la clause [2010A](#) (2022-01-28) Conditions générales - biens (complexité moyenne) inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____.

Le MDN se réserve le droit de demander que la date de livraison soit modifiée, soit avant ou après le 31 Mars 2023.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : Katerina Drescher
Titre : Agent de Soutien et d'Acquisition du Matériel
Organisation : DO Mar P 4-3-4-5
Adresse : 101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0K2
Courriel : Katerina.Drescher@forces.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Courriel : _____.

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B. Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples
Clause du *Guide des CCUA* [C3015C](#) (2017-08-17), Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change
Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
Clause du *Guide des CCUA* [C2608C](#) (2020-07-01), Documentation des douanes canadiennes
Clause du *Guide des CCUA* [C2605C](#) (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger
Clause du *Guide des CCUA* [C2610C](#) (2007-11-30), Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur

6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants:

- a) Dépôt direct (national et international);
- b) Échange de données informatisées (EDI);
- c) Virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Department of National Defence
Maritime Forces Atlantic
Accts Payable Bldg. S-90, Room 334
2686 Sextant Lane, Stadacona
PO Box 99000 Stn Forces
Halifax, NS B3K 5X5
Canada
hfxaccountspayable@forces.gc.ca

et

Department of National Defence
Base Logistics Officer
CFB Esquimalt
STN Forces, P.O. Box 17000
Victoria, BC V9A 7N2
Canada
ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca

et

Ministère de la défense nationale
25 DAFC / Magasin

C.P. 4000 Succ K
Montreal QC
H1N 3R9
25DAFC.CptPayables@forces.gc.ca

b. Un exemplaire doit être envoyé à :

Department of National Defence
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario K1A 0K2
Attention: DO Mar P 4-3-4-5
Email : Katerina.Drescher@forces.gc.ca

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Détails des articles ;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) Annexe C, Description de texte long;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2012-07-16) Contrat de défense

6.12 Condition du matériel - contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

6.13 Clauses du Guide des CCUA

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2000C](#) (2007-11-30), Marquage

[D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

[D6010C](#) (2007-11-30), Palettisation

[D9002C](#) (2007-11-30), Ensembles incomplets

[G1005C](#) (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

[C2800C](#) (2013-01-28), Cote de priorité

[C2801C](#) (2017-08-17), Cote de priorité : Entrepreneurs établis au Canada

6.14 Amiante

L'entrepreneur ne doit pas utiliser **d'amiante** dans l'équipement, sauf s'il n'y a aucune autre solution réalisable. Toute pièce contenant de l'amiante doit être étiquetée adéquatement, et le numéro de pièce et l'emplacement doivent être bien indiqués dans les documents techniques.

6.15 Préparation de la livraison

6.15.1 Peinture de conservation

Préparation de la surface pour chaque tôle ou feuille doit être en conformité avec NACE SSPC-SP-10 avec un profil de 50 à 75 microns. Appliquer une couche de l'International "Intershield" 300 de 125-150 microns, couleur aluminium.

1. Chaque feuilles, plaques et poutres d'acier seront marqués selon SAE AMS2807 dans des rangées constantes et se reproduisant à des intervalles de pas plus de 3 pieds, les impressions dans les rangées adjacentes seront alternativement décalées et pas moins de 2 rangées de plus que 24 à 48 pouces et ou 3 rangées de plus de 48 pouces dans toute la longueur du produit. Les inscriptions seront lisibles conformément au SAE-AMS-2807. La peinture pour le marquage doit être Marine Alkyde Code C061, couleur 37038 (noir mat) en accordance avec le SAE-AMS-STD-595A.
2. Les tôles et feuilles d'acier seront identifiées avec l'information suivante :
 - a. Le NNO;

- b. Le nom ou la marque déposée du producteur du produit qui effectue l'opération de traitement ou de finissage finale du produit;
- c. Le numéro d'essai des laminoirs;
- d. Le numéro du contrat et numéro de l'article; et
- e. les dimensions des feuilles d'acier.

6.15.2 Inscriptions d'identification

Les articles doivent être marqués selon la dernière version de SAE AMS2807

1. Chaque feuilles, plaques et poutres d'acier seront marqués selon SAE AMS2807 dans des rangées constantes et se reproduisant à des intervalles de pas plus de 3 pieds, les impressions dans les rangées adjacentes seront alternativement décalées et pas moins de 2 rangées de plus que 24 à 48 pouces et ou 3 rangées de plus de 48 pouces dans toute la longueur du produit. Les inscriptions seront lisibles conformément au SAE-AMS-2807. La peinture pour le marquage doit être Marine Alkyde Code C061, couleur 37038 (noir mat) en accordance avec le SAE-AMS-STD-595A.

2. Les tôles et feuilles d'acier seront identifiées avec l'information suivante;

A. Le NNO;

B.L e nom ou la marque déposée du producteur du produit qui effectue l'opération de traitement ou de finissage finale du produit;

C. Le numéro d'essai des laminoirs;

D. Le numéro du contrat et numéro de l'article; et

E. les dimensions des feuilles d'acier.

6.16 Emballage

6.16.1 Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer les articles numéros 001 à 083 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes **D-LM-008-036/SF-000**, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles numéros 001 à 083 à raison de 1 unité par paquet.

6.17 Assurance de la Qualité

D5545C (2019-05-30) ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

6.18 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale)

6.18.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir

l'information détaillée au paragraphe 3.

- a. Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses/produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses/produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.18.1 Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) : Entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur _____ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

a. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)

Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)

Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

OU

b. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume Uni ou en Irlande :

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)

Téléphone : 011-44-1895-613023, ou

011-44-1895-613024, ou

Télécopieur : 011-44-1895-613046

Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur **doit envoyer** au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment **complété**, par courriel à : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca.

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques

d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New

Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en

s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire

d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export

Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique

Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi.

L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il

s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision.

« HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier

les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par

l'entrepreneur. **Remarque** : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes

de renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez

toujours l'adresse ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca en copie conforme.

OU

c. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le

Canada, les É.-U., le Royaume Uni ou l'Irlande :

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)

Téléphone : +49-(0)-2203-908-1807 ou 2748 ou 5304

Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746

Courriel : ILEA@forces.gc.ca

Remarque : Afin de vous assurer d'obtenir une réponse à vos demandes de

renseignement concernant la passation de marchés comme les Incoterms, mettez

toujours l'adresse ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca en copie conforme.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

a. le numéro du contrat;

b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);

-
- c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du [clauses et conditions uniformisées d'achat](#)) ou une copie du formulaire C11 [Facture des Douanes Canadiennes](#) (PDF 429Ko) - ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - g. les codes de la « [Schedule B](#) » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h. le certificat d'origine de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (conformément à l'article 2 de la clause [C2608C](#)), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique;
 - i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du [Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche de données de sécurité.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.19 Association Canadienne de Normalisation (ACN) et "American Society for Testing and Materials" (ASTM) – normes

L'entrepreneur a la responsabilité de se procurer des exemplaires de toutes les spécifications et normes qui peuvent s'appliquer au besoin.

Pour acheter une copie des normes de la LPD, les soumissionnaires doivent utiliser le lien suivant :

1. G40.20-F13/G40.21-F13 (C2018), SKU 2422774
https://store.csagroup.org/ccrz_ProductDetails?viewState=DetailView&cartId=e53f7299-a90e-4423-9ec2-dcd3a7f42e6b&reloaded=true&portalUser=&store=&cclcl=fr_CA&sku=G40.20-13%2FG40.21-13&
2. A517/A517M – 17
<https://www.astm.org/Standards/A517.htm>
3. A1011/A1011M – 18a
<https://www.astm.org/Standards/A1011.htm>

Remarque 1: La traduction française des normes A517 / A517M – 17 and A1011/A1011M – 18a n'est pas disponible.

Remarque 2 : Pour changer la langue de l'anglais au français sur le site Web du groupe ACN, veuillez cliquer sur la flèche déroulante à côté de English / CAD ou French / CAD située en haut à droite de la page.

6.20 Traçabilité – code OTAN des fabricants (COF)

Le matériel fourni pour les articles spécifiés dans le présent contrat est sujet à des vérifications par le Canada. L'entrepreneur qui ne peut pas démontrer que le point d'origine du matériel fourni est le COF précisé dans le présent contrat, ni qu'ils ont été fournis avec la permission écrite du COF précisé, le Canada pourra prendre les mesures suivantes.

Le Canada peut soit :

- (a) Résilier le contrat pour défaut;

ou

- (b) Procéder à toute mesure jugée appropriée par le Canada.

6.21 MILL certificats d'essai

L'entrepreneur doit fournir une copie certifiée de Lloyds du certificat d'essai de l'usine (rapport) montrant le contrat et le numéro de la ligne d'article de chaque feuille, plaque, poutre en « T » et formes particulières à chaque envoi et transmis à l'adresse suivante :

À l'attention de : DNPS 2-2-6, Bâtisse LSTL 455
Quartier général de la Défense nationale
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ont. K1A 0K2

6.22 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.

- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

6.23 Équivalence du matériel

6.23.1 Produits équivalents – Contrat

- a) L'entrepreneur garantit que le matériel livré dans le cadre du contrat :
- i. équivaut, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel demandé par le Canada et décrit dans la demande de soumissions donnant lieu à ce contrat;
 - ii. est entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada.
- b) L'entrepreneur assure également que toute garantie obtenue auprès d'un tiers concernant le matériel existant appartenant au Canada ne sera pas touchée par l'utilisation que fait celui-ci du matériel qui lui est livré en vertu du contrat (p. ex. par l'interconnexion) ni par tout autre service fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat. Si le Canada détermine, à sa seule discrétion, qu'une telle garantie est touchée, l'entrepreneur doit :
- i. verser au Canada la somme que ce dernier doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) afin de certifier de nouveau le matériel existant du Canada aux fins de la garantie, ainsi que tout autre montant versé par le Canada à un tiers afin de restituer l'état de la garantie à sa pleine capacité;
 - ii. effectuer tous les travaux de garantie sur le matériel existant du Canada au lieu du fournisseur initial; ou
 - iii. verser au Canada la somme que celui-ci doit verser au fournisseur initial (ou à un distributeur autorisé de ce fournisseur) pour effectuer les travaux de maintenance sur le matériel qui aurait autrement été protégé par la garantie.
- c) L'entrepreneur convient que si le Canada, pendant la durée du contrat, détermine qu'une partie du matériel n'équivaut pas, sur le plan de la forme, du montage, de la fonction et de la qualité, au matériel existant appartenant au Canada ou n'est pas entièrement compatible, interchangeable et interopérable avec le matériel existant appartenant au Canada, l'entrepreneur doit immédiatement et entièrement à ses frais prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le matériel satisfait à ces exigences (comme en implantant un autre logiciel ou micrologiciel), faute de quoi le Canada aura le droit de résilier immédiatement le contrat pour manquement. L'entrepreneur convient que, si le Canada résilie le contrat pour cette raison, l'entrepreneur devra payer au Canada les coûts pour se procurer de nouveau le matériel auprès d'un tiers et la différence, s'il y a lieu, du prix payé par le Canada à ce tiers. L'entrepreneur reconnaît qu'à défaut de livrer un matériel équivalent qui satisfait aux exigences susmentionnées, il pourrait (ainsi que ses filiales et toute autre entité avec qui il a un lien de dépendance) se retrouver dans l'incapacité de proposer une solution de remplacement équivalente en réponse à une future demande de soumissions du MDN.

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Cet article sera intégré au contrat subséquent uniquement si des produits équivalents ont été proposés.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
001	NNO: 9515-01-4550740 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	320	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Qui
002	NNO: 9515-01-4550740 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	640	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
003	<p>NNO: 9515-01-4551985 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PM	1	<p>CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103</p>	Non	C	Non	Qui
004	<p>NNO: 9515-01-4551985 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PM	1	<p>CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B</p>	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
005	<p>NNO: 9515-01-4551985 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PM	1	<p>CFB Montreal</p> <p>Code de livraison</p> <p>02FH</p> <p>Code de facture</p> <p>W1941</p>	Non	C	Non	Qui
006	<p>NNO: 9515-21-9094531 Nom: TOLE MINCE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	3200	<p>CFB Esquimalt</p> <p>Code de livraison</p> <p>002G</p> <p>Code de facture</p> <p>W0103</p>	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
007	NNO: 9515-21-9094531 Nom: TOLE MINCE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPP0: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____	PC	960	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui
008	NNO: 9515-21-9094531 Nom: TOLE MINCE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPP0: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1920	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
009	<p>NNO: 9515-21-909-4532 Nom: TOLE MINCE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPP0: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	520	<p>CFB Halifax</p> <p>Code de livraison</p> <p>GYC1</p> <p>Code de facture</p> <p>W010B</p>	Non	C	Non	Qui
010	<p>NNO: 9515-21-909-4533 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPP0: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	13440	<p>CFB Montreal</p> <p>Code de livraison</p> <p>02FH</p> <p>Code de facture</p> <p>W1941</p>	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
011	NNO: 9515-21-909-4533 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	15360	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui
012	NNO: 9515-21-9094534 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	400	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
013	NNO: 9515-21-9094534 Nom: TOLE FORTE NP demandé : CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui
014	NNO: 9515-21-9094534 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
015	NNO: 9515-21-9094535 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	3840	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui
016	NNO: 9515-21-9094535 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	640	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
017	<p>NNO: 9515-21-9094537 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	640	<p>CFB Esquimalt</p> <p>Code de livraison</p> <p>002G</p> <p>Code de facture</p> <p>W0103</p>	Non	C	Non	Qui
018	<p>NNO: 9515-21-9094537 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	640	<p>CFB Montreal</p> <p>Code de livraison</p> <p>02FH</p> <p>Code de facture</p> <p>W1941</p>	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
019	NNO: 9515-21-9094537 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	640	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui
020	NNO: 9515-21-9094539 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	320	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
021	NNO: 9515-21-9094539 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT Eppo: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1920	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui
022	NNO: 9515-21-9094540 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT Eppo: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
023	NNO: 9515-21-9094540 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT Eppo: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	PC	440	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui
024	NNO: 9515-21-9094541 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT Eppo: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	PC	960	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
025	NNO: 9515-21-9094541 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1600	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui
026	NNO: 9515-21-9094542 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
027	NNO: 9515-21-9094542 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	320	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui
028	NNO: 9515-21-9094543 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1600	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Déscription <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
029	<p>NNO: 9515-21-9094543 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	3520	<p>CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B</p>	Non	C	Non	Qui
030	<p>NNO: 9515-21-9094544 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	1600	<p>CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103</p>	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
031	NNO: 9515-21-9094545 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	640	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui
032	NNO: 9515-21-9094545 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	960	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
033	<p>NNO: 9515-21-9094547 Nom: TOLE FORTE NP demandé : CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	198	<p>CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B</p>	Non	C	Non	Qui
034	<p>NNO: 9515-21-9094549 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	320	<p>CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103</p>	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
035	NNO: 9515-21-9094549 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	320	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui
036	NNO: 9515-21-9094551 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	2560	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
037	<p>NNO: 9515-21-9094551 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	3520	<p>CFB Halifax</p> <p>Code de livraison</p> <p>GYC1</p> <p>Code de facture</p> <p>W010B</p>	Non	C	Non	Qui
038	<p>NNO: 9515-21-9094553 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PM	3	<p>CFB Esquimalt</p> <p>Code de livraison</p> <p>002G</p> <p>Code de facture</p> <p>W0103</p>	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
039	NNO: 9515-21-9094553 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PM	2	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Qui
040	NNO: 9515-21-9094553 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standards ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PM	5	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Qui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
041	NNO: 9515-21-9094554 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standarts ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	80	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui
042	NNO: 9515-21-9094554 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standarts ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
043	NNO: 9515-21-9094554 Nom: TOLE FORTE NP demandé: CSA G40.21-M98 GRADE 350 WT EPPO: 35860, Canadian Standarts ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui
044	NNO: 9515-21-9094556 Nom: TOLE MINCE NP demandé: A570-79 GRADE 50 EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1494	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
045	<p>NNO: 9515-21-9094556 Nom: TOLE MINCE NP demandé: A570-79 GRADE 50 EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	5079.60	<p>CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941</p>	Non	C	Non	Oui
046	<p>NNO: 9515-21-9094556 Nom: TOLE MINCE NP demandé: A570-79 GRADE 50 EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	4332.60	<p>CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B</p>	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
047	NNO: 9515-21-9094557 Nom: TOLE MINCE NP demandé: A570-79 GRADE 50 EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1992	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui
048	NNO: 9515-21-9094557 Nom: TOLE MINCE NP demandé: A570-79 GRADE 50 EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	2988	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
049	NNO: 9515-21-9094558 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	3072	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui
050	NNO: 9515-21-9094558 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1792	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
051	NNO: 9515-21-9094559 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPP0: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____	PC	32	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui
052	NNO: 9515-21-9094559 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPP0: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____	PC	32	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
053	NNO: 9515-21-9094559 Nom: TOLE FORTE NP demandé : A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	32	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui
054	NNO: 9515-21-9094560 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1122	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
055	NNO: 9515-21-9094562 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	960	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui
056	NNO: 9515-21-9094563 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
057	<p>NNO: 9515-21-9094563 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	40	<p>CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941</p>	Non	C	Non	Oui
058	<p>NNO: 9515-21-9094563 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	40	<p>CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B</p>	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
059	NNO: 9515-21-9094564 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	160	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui
060	NNO: 9515-21-9094564 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	128	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
061	NNO: 9515-21-9094564 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	128	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui
062	NNO: 9515-21-9094565 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	40	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
063	<p>NNO: 9515-21-9094566 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPP0: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	396	<p>CFB Esquimalt</p> <p>Code de livraison</p> <p>002G</p> <p>Code de facture</p> <p>W0103</p>	Non	C	Non	Oui
064	<p>NNO: 9515-21-9094566 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPP0: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPP0: _____ Nom du fabricant : _____</p>	PC	198	<p>CFB Montreal</p> <p>Code de livraison</p> <p>02FH</p> <p>Code de facture</p> <p>W1941</p>	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
065	NNO: 9515-21-9094566 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F Eppo: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1584	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui
066	NNO: 9515-21-9094568 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F Eppo: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1980	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
067	NNO: 9515-21-9094568 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1584	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui
068	NNO: 9515-21-9094568 Nom: TOLE FORTE NP demandé: A517-79 GRADE F EPPO: 81346, AMERICAN SOCIETY FOR TESTING A OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	PC	1386	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
069	<p>NNO: 9520-21-8961032 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	MR	277.38	<p>CFB Esquimalt</p> <p>Code de livraison</p> <p>002G</p> <p>Code de facture</p> <p>W0103</p>	Non	C	Non	Oui
070	<p>NNO: 9520-21-8961032 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN</p> <p>OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____</p>	MR	554.75	<p>CFB Montreal</p> <p>Code de livraison</p> <p>02FH</p> <p>Code de facture</p> <p>W1941</p>	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
071	NNO: 9520-21-8961032 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V Eppo: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	MR	951	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui
072	NNO: 9520-21-8961033 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V Eppo: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	MR	224.04	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
073	NNO: 9520-21-8961033 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé : CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V Eppo: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	MR	896.140	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui
074	NNO: 9520-21-8961033 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V Eppo: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	MR	640.10	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
075	NNO: 9520-21-8961034 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	MR	384.06	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui
076	NNO: 9520-21-8961034 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	MR	1152.18	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
077	NNO: 9520-21-8961034 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	MR	1408.22	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui
078	NNO: 9520-21-8961035 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	MR	320.05	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
079	NNO: 9520-21-8961035 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	MR	320.05	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui
080	NNO: 9520-21-8961035 Nom: PROFILE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	MR	1280.2	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
081	NNO: 9520-21-8961036 Nom: PROFILE,SECTION SPECIALE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350W Eppo: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	MR	160.03	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103	Non	C	Non	Oui
082	NNO: 9520-21-8961036 Nom: PROFILE,SECTION SPECIALE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350W Eppo: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ Eppo: _____ Nom du fabricant : _____	MR	160.03	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description <i>Plus de détails fournis à Annexe C - Description du texte long</i>	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
083	NNO: 9520-21-8961036 Nom: PROFILE,SECTION SPECIALE,METALLIQUE NP demandé: CSA G40.20/G40.21 M98 GRADE350V EPPO: 35860, CANADIAN STANDARDS ASSN OU ÉQUIVALENT Les offres équivalentes doivent être conformes aux clauses DDP Equivalent Products et spécifier: NP proposé: _____ EPPO: _____ Nom du fabricant : _____	MR	576.09	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B	Non	C	Non	Oui

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE 1 DE L'ANNEXE « A » - CODES DE LIVRAISON ET DE FACTURATION

Base d'approvisionnement	Code de livraison	Adresse de livraison	Code de facturation	Adresse de facturation
BFC HALIFAX	GYC1	Department of National Defence HCM FELEX Pier 9, Shed 9A North Halifax, NS B3K 5X8 Canada	W010B	Department of National Defence Maritime Forces Atlantic Accts Payable Bldg. S90, Room 334 2686 Sextant Lane, Stadacona P.O. Box 99000, Stn Forces Halifax NS B3K 5X5 Canada hfxaccountspayable@forces.gc.ca
BFC ESQUIMALT	002G	Department. of National Defence CFB Esquimalt Base Logistics Bldg D591 STN Forces 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada	W0103	Department. of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimalt Stn Forces P.O. Box 17000 Victoria, BC V9A 7N2 Canada ESQBLOGAcctsPayable@forces.gc.ca
BFC MONTRÉAL	0003	Department of National Defence Chantier Davie Canada Inc 399 Rue St-Joseph Montreal, QC H1N 3V9 Canada	W1941	Ministère de la défense nationale 25 DAFC / Magasin C.P. 4000 Succ K Montreal QC H1N 3R9 25DAFC.CptPayables@forces.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
001	NNO: 9515-01-4550740 Nom: TOLE FORTE	PC	320	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
002	NNO: 9515-01-4550740 Nom: TOLE FORTE	PC	640	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
003	NNO: 9515-01-4551985 Nom: TOLE FORTE	PM	1	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
004	NNO: 9515-01-4551985 Nom: TOLE FORTE	PM	1	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
005	NNO: 9515-01-4551985 Nom: TOLE FORTE	PM	1	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
006	NNO: 9515-21-9094531 Nom: TOLE MINCE	PC	3200	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
007	NNO: 9515-21-9094531 Nom: TOLE MINCE	PC	960	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
008	NNO: 9515-21-9094531 Nom: TOLE MINCE	PC	1920	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
009	NNO: 9515-21-909-4532 Nom: TOLE MINCE	PC	520	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
010	NNO: 9515-21-909-4533 Nom: TOLE FORTE	PC	13440	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
011	NNO: 9515-21-909-4533 Nom: TOLE FORTE	PC	15360	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
012	NNO: 9515-21-9094534 Nom: TOLE FORTE	PC	400	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
013	NNO: 9515-21-9094534 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
014	NNO: 9515-21-9094534 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
015	NNO: 9515-21-9094535 Nom: TOLE FORTE	PC	3840	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
016	NNO: 9515-21-9094535 Nom: TOLE FORTE	PC	640	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
017	NNO: 9515-21-9094537 Nom: TOLE FORTE	PC	640	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
018	NNO: 9515-21-9094537 Nom: TOLE FORTE	PC	640	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
019	NNO: 9515-21-9094537 Nom: TOLE FORTE	PC	640	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
020	NNO: 9515-21-9094539 Nom: TOLE FORTE	PC	320	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
021	NNO: 9515-21-9094539 Nom: TOLE FORTE	PC	1920	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
022	NNO: 9515-21-9094540 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
023	NNO: 9515-21-9094540 Nom: TOLE FORTE	PC	440	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
024	NNO: 9515-21-9094541 Nom: TOLE FORTE	PC	960	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
025	NNO: 9515-21-9094541 Nom: TOLE FORTE	PC	1600	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
026	NNO: 9515-21-9094542 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
027	NNO: 9515-21-9094542 Nom: TOLE FORTE	PC	320	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
028	NNO: 9515-21-9094543 Nom: TOLE FORTE	PC	1600	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
029	NNO: 9515-21-9094543 Nom: TOLE FORTE	PC	3520	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
030	NNO: 9515-21-9094544 Nom: TOLE FORTE	PC	1600	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
031	NNO: 9515-21-9094545 Nom: TOLE FORTE	PC	640	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
032	NNO: 9515-21-9094545 Nom: TOLE FORTE	PC	960	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
033	NNO: 9515-21-9094547 Nom: TOLE FORTE	PC	198	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
034	NNO: 9515-21-9094549 Nom: TOLE FORTE	PC	320	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
035	NNO: 9515-21-9094549 Nom: TOLE FORTE	PC	320	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
036	NNO: 9515-21-9094551 Nom: TOLE FORTE	PC	2560	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
037	NNO: 9515-21-9094551 Nom: TOLE FORTE	PC	3520	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
038	NNO: 9515-21-9094553 Nom: TOLE FORTE	PM	3	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
039	NNO: 9515-21-9094553 Nom: TOLE FORTE	PM	2	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
040	NNO: 9515-21-9094553 Nom: TOLE FORTE	PM	5	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
041	NNO: 9515-21-9094554 Nom: TOLE FORTE	PC	80	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
042	NNO: 9515-21-9094554 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
043	NNO: 9515-21-9094554 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
044	NNO: 9515-21-9094556 Nom: TOLE MINCE	PC	1494	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
045	NNO: 9515-21-9094556 Nom: TOLE MINCE	PC	5079.60	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
046	NNO: 9515-21-9094556 Nom: TOLE MINCE	PC	4332.60	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
047	NNO: 9515-21-9094557 Nom: TOLE MINCE	PC	1992	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
048	NNO: 9515-21-9094557 Nom: TOLE MINCE	PC	2988	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
049	NNO: 9515-21-9094558 Nom: TOLE FORTE	PC	3072	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
050	NNO: 9515-21-9094558 Nom: TOLE FORTE	PC	1792	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
051	NNO: 9515-21-9094559 Nom: TOLE FORTE	PC	32	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
052	NNO: 9515-21-9094559 Nom: TOLE FORTE	PC	32	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
053	NNO: 9515-21-9094559 Nom: TOLE FORTE	PC	32	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
054	NNO: 9515-21-9094560 Nom: TOLE FORTE	PC	1122	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
055	NNO: 9515-21-9094562 Nom: TOLE FORTE	PC	960	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
056	NNO: 9515-21-9094563 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
057	NNO: 9515-21-9094563 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
058	NNO: 9515-21-9094563 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
059	NNO: 9515-21-9094564 Nom: TOLE FORTE	PC	160	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
060	NNO: 9515-21-9094564 Nom: TOLE FORTE	PC	128	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
061	NNO: 9515-21-9094564 Nom: TOLE FORTE	PC	128	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
062	NNO: 9515-21-9094565 Nom: TOLE FORTE	PC	40	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
063	NNO: 9515-21-9094566 Nom: TOLE FORTE	PC	396	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
064	NNO: 9515-21-9094566 Nom: TOLE FORTE	PC	198	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
065	NNO: 9515-21-9094566 Nom: TOLE FORTE	PC	1584	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
066	NNO: 9515-21-9094568 Nom: TOLE FORTE	PC	1980	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
067	NNO: 9515-21-9094568 Nom: TOLE FORTE	PC	1584	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
068	NNO: 9515-21-9094568 Nom: TOLE FORTE	PC	1386	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
069	NNO: 9520-21-8961032 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	277.38	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
070	NNO: 9520-21-8961032 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	554.75	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
071	NNO: 9520-21-8961032 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	951	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
072	NNO: 9520-21-8961033 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	224.035	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
073	NNO: 9520-21-8961033 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	896.140	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
074	NNO: 9520-21-8961033 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	640.10	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
075	NNO: 9520-21-8961034 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	384.06	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
076	NNO: 9520-21-8961034 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	1152.18	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
077	NNO: 9520-21-8961034 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	1408.22	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			
078	NNO: 9520-21-8961035 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	320.05	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
079	NNO: 9520-21-8961035 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	320.05	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
080	NNO: 9520-21-8961035 Nom: PROFILE,METALLIQUE	MR	1280.2	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Articles	Description	Unité de distribution	Quantité	Codes de livraison et de facturation <i>La définition peut être trouvée à Appendice 1 à l'annexe A</i>	PRIX UNITAIRE FERME: Douanes et droits exclus, taxes applicables en sus	PRIX PROLONGÉE: Taxes applicables en sus	Taxes applicables (%)
081	NNO: 9520-21-8961036 Nom: PROFILE,SECTION SPECIALE,METALLIQUE	MR	160.03	CFB Esquimalt Code de livraison 002G Code de facture W0103			
082	NNO: 9520-21-8961036 Nom: PROFILE,SECTION SPECIALE,METALLIQUE	MR	160.03	CFB Montreal Code de livraison 02FH Code de facture W1941			
083	NNO: 9520-21-8961036 Nom: PROFILE,SECTION SPECIALE,METALLIQUE	MR	576.09	CFB Halifax Code de livraison GYC1 Code de facture W010B			

ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

	Prix prolongée	Taxes applicables (%)	Taxes	Prix avec taxes
CFB Halifax				
CFB Esquimalt				
CFB Montréal				
			Sous-Total	
			Total Taxes	
			Total (CAD)	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » DESCRIPTION DU TEXTE LONG

Identification d'élément

NNO: 9515-01-455-0740

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE	ACIER, ASTM A517
TRAITEMENT THERMIQUE	TREMPE ET REVENU
ETAT DE SURFACE	TOTALITE DE L'ARTICLE TOUT CONVIENT
TYPE DE RIVE/ARETE/BORDURE	TOUT CONVIENT
RESISTANCE MINIMALE A LA TRACTION	795 MEGAPASCALS
LIMITE D'ELASTICITE	690 MEGAPASCALS
LONGUEUR	12100.0 MILLIMETRES NOMINAL
MODELE DE FORME DE BASE	PLEINE
LARGEUR	2500.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	9.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE D'UNE COUCHE D'APPRÊT VINYLIQUE CGSB STD 1-GP-121M ET D'UNE COUCHE D'APPRÊT MARIN; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	NORME ASTM-A517 POUR L'ACIER DE NUANCE F DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES
UTILISATION	COQUE DE NAVIRE

Identification d'élément

NNO: 9515-01-455-1985

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE	ACIER, ASTM A517
TRAITEMENT THERMIQUE	TREMPE ET REVENU
ETAT DE SURFACE	TOTALITE DE L'ARTICLE TOUT CONVIENT
TYPE DE RIVE/ARETE/BORDURE	TOUT CONVIENT
RESISTANCE MINIMALE A LA TRACTION	795 MEGAPASCALS
LIMITE D'ELASTICITE	690 MEGAPASCALS
LONGUEUR	3025.0 MILLIMETRES NOMINAL
MODELE DE FORME DE BASE	PLEINE
LARGEUR	1250.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	9.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE D'UNE COUCHE D'APPRÊT VINYLIQUE CGSB STD 1-GP-121M ET D'UNE COUCHE D'APPRÊT MARIN; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	NORME ASTM-A517 POUR L'ACIER DE NUANCE F DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES
UTILISATION	COQUE DE NAVIRE

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4531

DÉNOMINATION: TOLE MINCE

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
TRAITEMENT DE SURFACE	ZINC
LONGUEUR	12100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	2400,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	5,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORMÉ À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4532

DÉNOMINATION: TOLE MINCE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	3025,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	1200,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	5,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORMÉ À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4533

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	2400,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	6,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4534

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	3025,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	1250,0 MM (NOMINALE)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	6,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4535

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	2500,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	7,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4537

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	2500,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	8,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4539

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	2500.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	9.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT

CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4540

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE

ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H

LONGUEUR

3025.0 MILLIMETRES NOMINAL

LARGEUR

1250.0 MILLIMETRES NOMINAL

EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE

9.0 MILLIMETRES NOMINAL

CARACTERISTIQUES SPECIALES

ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;

DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT

35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4541

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE

ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H

LONGUEUR

12100.0 MILLIMETRES NOMINAL

LARGEUR

2500.0 MILLIMETRES NOMINAL

EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE

10.0 MILLIMETRES NOMINAL

CARACTERISTIQUES SPECIALES

ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;

DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT

35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4542

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE

ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H

LONGUEUR

3025.0 MILLIMETRES NOMINAL

LARGEUR

1250.0 MILLIMETRES NOMINAL

EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE

10.0 MILLIMETRES NOMINAL

CARACTERISTIQUES SPECIALES

ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;

DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT

35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4543

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	2500.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	12.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4544

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	3025,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	1250,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	12,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4545

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	2500,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	15,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4547

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	10100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	1900,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	16,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4549

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	2500,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	18,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4551

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	12100,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	2500,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	20,0 MM (NOMINALE)
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4553

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H
LONGUEUR	2525,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR	1250,0 MM (NOMINALE)
EPAISSEUR DE LA SECTION	25,0 MM (NOMINALE)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**DROITE
CARACTERISTIQUES
SPECIALES**

ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;

**DONNEES DE NORME OU DE
SPECIFICATION
DIFFERENCIATION AVEC LA
REFERENCE DU FABRICANT**

35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4554

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE

ACIER ALLIÉ CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 66, AISI OU SAE 8637H

LONGUEUR

3025,0 MM (NOMINALE)

LARGEUR

1250,0 MM (NOMINALE)

**EPAISSEUR DE LA SECTION
DROITE**

32,0 MM (NOMINALE)

**CARACTERISTIQUES
SPECIALES**

ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;

**DONNEES DE NORME OU DE
SPECIFICATION**

35860-NORME G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE

**DIFFERENCIATION AVEC LA
REFERENCE DU FABRICANT**

DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4556

DÉNOMINATION: TOLE MINCE

Caractéristique

Réponses

MODE DE FABRICATION

LAMINE A CHAUD

LONGUEUR

2525.0 MILLIMETRES NOMINAL

LARGEUR

1900.0 MILLIMETRES NOMINAL

**EPAISSEUR DE LA SECTION
DROITE**

4.0 MILLIMETRES NOMINAL

**CARACTERISTIQUES
SPECIALES**

ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;

**DONNEES DE NORME OU DE
SPECIFICATION**

81346-NORME ASTM A570 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE

**DIFFERENCIATION AVEC LA
REFERENCE DU FABRICANT**

DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4557

DÉNOMINATION: TOLE MINCE

Caractéristique

Réponses

MODE DE FABRICATION

LAMINE A CHAUD

LONGUEUR

2525.0 MILLIMETRES NOMINAL

LARGEUR

1250.0 MILLIMETRES NOMINAL

**EPAISSEUR DE LA SECTION
DROITE**

3.0 MILLIMETRES NOMINAL

**CARACTERISTIQUES
SPECIALES**

ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION 81346-NORME ASTM A570 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4558

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE ACIER AU CARBONE
LONGUEUR 10100.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR 2500.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE 6.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION 81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4559

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE ACIER AU CARBONE
LONGUEUR 2525.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR 1250.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE 6.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION 81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4560

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique

Réponses

MATIERE ACIER AU CARBONE
LONGUEUR 5050.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR 1900.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE 8.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

NNO: 9515-21-909-4562

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER AU CARBONE
LONGUEUR	12100.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	2500.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	10.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4563

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER AU CARBONE
LONGUEUR	3025.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	1250.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	10.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4564

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER AU CARBONE
LONGUEUR	12100.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	2500.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	12.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C;NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE;SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE;MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4565

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER AU CARBONE

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

LONGUEUR	3025.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	1250.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	12.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4566

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER AU CARBONE
LONGUEUR	10100.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	1900.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	15.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9515-21-909-4568

DÉNOMINATION: TOLE FORTE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER AU CARBONE
LONGUEUR	10100.0 MILLIMETRES NOMINAL
LARGEUR	1900.0 MILLIMETRES NOMINAL
EPAISSEUR DE LA SECTION DROITE	20.0 MILLIMETRES NOMINAL
CARACTERISTIQUES SPECIALES	ÉQUIVALENT DE CARBONE D'AU PLUS 0,46 %; CATÉGORIE 5 (OU PLUS) GARANTIE SELON UN ESSAI CHARPY DE 40 J À -40 °C; NETTOYAGE PAR SABLAGE OU DÉCAPAGE; SURFACE PEINTE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE; MARQUAGE CONFORME À LA NORME FÉDÉRALE 183;
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	81346-NORME ASTM A517 DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9520-21-896-1032

DÉNOMINATION: PROFILE,METALLIQUE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER, CARBONE
MODE DE FABRICATION	ROULAGE/LAMINÉ
TRAITEMENT DE SURFACE	NETTOYAGE AU JET CONFORMÉMENT À LA NORME SSPC-SP-7; SURFACE PEINTE ET IDENTIFIÉE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE DU CONTRAT
LONGUEUR	7,925 M (MINIMALE)
LONGUEUR	8,534 M (MAXIMALE)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

HAUTEUR HORS TOUT	76,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR DE L'AILE/COLLERETTE SUPERIEURE	25,0 MM (NOMINALE)
MASSE PAR UNITE DE MESURE	3,68 KG/M
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	35860-NORME 40.20/G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9520-21-896-1033

DÉNOMINATION: PROFILE,METALLIQUE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER, CARBONE
MODE DE FABRICATION	ROULAGE/LAMINÉ
TRAITEMENT DE SURFACE	NETTOYAGE AU JET CONFORMÉMENT À LA NORME SSPC-SP-7; SURFACE PEINTE ET IDENTIFIÉE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE DU CONTRAT
LONGUEUR	6,401 M (NOMINALE)
HAUTEUR HORS TOUT	126,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR DE L'AILE/COLLERETTE SUPERIEURE	68,0 MM (NOMINALE)
MASSE PAR UNITE DE MESURE	6,7 KG/M
CARACTERISTIQUES SPECIALES	COUPÉ À PARTIR DU PROFILÉ M250X68.000X13.4KG/M NSCM 80406
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	35860-NORME G40.20/G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9520-21-896-1034

DÉNOMINATION: PROFILE,METALLIQUE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER
MODE DE FABRICATION	ROULAGE/LAMINE
TRAITEMENT DE SURFACE	NETTOYAGE AU JET CONFORMÉMENT À LA NORME SSPC-SP-7; SURFACE PEINTE ET IDENTIFIÉE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE
LONGUEUR	12,802 M (NOMINALE)
HAUTEUR HORS TOUT	128,0 MM (NOMINALE)
LARGEUR DE L'AILE/COLLERETTE SUPERIEURE	102,0 MM (NOMINALE)
MASSE PAR UNITE DE MESURE	12,5 KG/M
CARACTERISTIQUES SPECIALES	COUPÉ À PARTIR DU PROFILÉ W254X102X25KG/M NSCM 80406
DONNEES DE NORME OU DE SPECIFICATION	35860-NORME G40.20/G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFERENCIATION AVEC LA REFERENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9520-21-896-1035

DÉNOMINATION: PROFILE,METALLIQUE

Caractéristique	Réponses
MATIERE	ACIER
MODE DE FABRICATION	ROULAGE/LAMINE
TRAITEMENT DE SURFACE	NETTOYAGE AU JET CONFORMÉMENT À LA NORME SSPC-SP-7; SURFACE PEINTE ET

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-220038/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
xxxxx.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
25C
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

LONGUEUR	IDENTIFIÉE CONFORMÉMENT À LA CLAUSE SPÉCIALE DU CONTRAT
HAUTEUR HORS TOUT	12,802 M (NOMINALE)
LARGEUR DE L'AILE/COLLERETTE SUPÉRIEURE	156,0 MM (NOMINALE)
MASSE PAR UNITÉ DE MESURE	102,0 MM (NOMINALE)
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES	16,5 KG/M
DONNÉES DE NORME OU DE SPÉCIFICATION	W310X102.000X33KG/M NSCM 80406
DIFFÉRENCIATION AVEC LA RÉFÉRENCE DU FABRICANT	35860-NORME G40.20/G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

Identification d'élément

NNO: 9520-21-896-1036

DÉNOMINATION: PROFILE, SECTION SPECIALE,METALLIQUE

Caractéristique	Réponses
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES	EN T; HAUTEUR HORS TOUT DE 230,0 MM (NOMINALE);LARGEUR DE LA MEMBRURE SUPÉRIEURE DE 140,0 MM (NOMINALE);COUPÉ À PARTIR DU PROFILÉ W410X140.000X39KG/M;NORME CAN3-G40.21-M81 DE LA CSA, NUANCE 350WT
DONNÉES DE NORME OU DE SPÉCIFICATION	35860-NORME G40.20/G40.21 M98 DE LA CSA, NUANCE 350WT, DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE/INDUSTRIELLE
DIFFÉRENCIATION AVEC LA RÉFÉRENCE DU FABRICANT	DIFFÉRENCIER PAR LES DONNÉES DESCRIPTIVES

ANNEXE « D » - PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web d'[Emploi et Développement social Canada - Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois A et B.

A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
 A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
 A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un **employeur sous réglementation fédérale**, en vertu de la **Loi sur l'équité en matière d'emploi**.

A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et

A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi valide et en vigueur avec EDSC - Travail.

OU

A5.2. Le soumissionnaire a présenté l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :

B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi-Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W8482-220038/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

25C

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisées (EDI);
- Virement télégraphique (international seulement).